



*Rapport
de recherche*
PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Représentations sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Chercheur principal

Simon Langlois, Université Laval

Assistant de recherche

David Gaudreault, Département de sociologie, Université Laval

Établissement gestionnaire de la subvention

Université Laval

Numéro du projet de recherche

2012-PC-164238

Titre de l'Action concertée

Pauvreté et exclusion sociale phase 2

Partenaire(s) de l'Action concertée

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'habitation du Québec et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

Troisième section Rapport de recherche (20 pages)

Introduction

La mesure du taux de pauvreté a fait des progrès considérable depuis vingt ans. Cependant, la manière dont les Québécois¹ conçoivent et se représentent la pauvreté est moins bien connue. Il en va de même pour les idées reçues et les préjugés. C'est à combler cette lacune dans la connaissance des *représentations sociales sur la pauvreté* qu'est consacré le présent rapport de recherche, qui entend mesurer les représentations sociales de la pauvreté, les idées reçues qui sont véhiculées au sein de la population québécoise et le sentiment de justice sociale.

La lutte à la pauvreté a emporté une large adhésion au sein du gouvernement et au sein de l'Assemblée nationale du Québec au moment de l'adoption de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2002. Cet accord largement partagé repose sur la valorisation de la justice sociale au sein de notre société. Étudier les conceptions et représentations sociales de la justice sociale pourra éclairer la construction des représentations sociales de la pauvreté et des inégalités.

Mais il faut aller plus loin et cerner les contours de la différenciation sociale à l'origine des différentes représentations sociales des trois phénomènes à l'étude. Aussi chercherons-nous à dépasser la simple description des représentations afin de voir ce qui amènent les individus à y adhérer au sein de différents sous-groupes et dans les diverses catégories sociales.

Méthodologie

L'enquête *Représentations sociales des inégalités et de la pauvreté* (RSIP) a été réalisée au Québec entre le 16 et le 30 avril 2013 auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise (N = 2727). L'enquête a été faite en ligne sur le site web de la firme Léger de Montréal. Les répondants ont été sélectionnés aléatoirement à partir du panel Internet LégerWeb qui comprend environ 300 000 personnes. De nombreux contrôles de qualité assurent la représentativité des enquêtes issues de ce panel.

Le questionnaire comprenait 37 questions, fermées pour la plupart. La méthode d'enquête par internet est maintenant éprouvée et fiable ; la sûreté et la validité des informations recueillies sont supérieures à celles qui sont obtenues par sondage téléphonique dans le cas d'une enquête du type de celle que nous avons effectuée. La représentativité de l'échantillon est bonne et la représentativité des milieux défavorisés posait un défi, de même que celle des ménages vivant en régions éloignées. Ainsi avons-nous suréchantillonné les ménages à faibles revenus afin d'obtenir un nombre satisfaisant de répondants situés au bas de l'échelle des revenus familiaux.

¹ Les termes génériques utilisés comprennent les personnes des deux sexes.

Les caractéristiques sociodémographiques des répondants apparaissent dans le tableau 1.1. Les enquêtés sont répartis moitié-moitié entre les femmes et les hommes. La distribution entre les types de ménages recoupe d'assez près celle qui caractérise la population québécoise.

Nous avons construits des échelles d'attitudes validées envers la pauvreté, des index mesurant les représentations sociales sur la pauvreté et les inégalités, diverses mesures du sentiment de justice sociale et des index de privation.

Les caractéristiques sociodémographiques des répondants apparaissent dans le tableau 1.1. Les enquêtés sont répartis moitié-moitié entre les femmes et les hommes. La distribution entre les types de ménages recoupe d'assez près celle qui caractérise la population québécoise. La répartition des enquêtés selon la scolarité et la structure d'âge reflète très bien ce qui est observé au sein de l'ensemble de la population. Nous avons privilégié la question « Quelle est la langue parlée le plus souvent à la maison? » comme indicateur de la caractéristique linguistique et nous avons utilisé comme indicateur la langue dans laquelle a été complété le questionnaire.

L'enquête française dirigée par Michel Forsé et Olivier Galland a montré que l'orientation idéologique des enquêtés était l'un des plus importants prédicteurs des opinions et des attitudes sur la pauvreté. L'orientation idéologique contribue ainsi fortement à structurer les représentations sociales en matière d'inégalités sociales et de justice sociale.

En effet, les auteurs observent que les représentations en matière de justice, de pauvreté et d'inégalités des enquêtés sont loin de se fonder principalement sur la position occupée au sein de la structure sociale ou encore ne dépendent pas d'abord de leurs conditions de vie. Autrement dit, « le jugement des Français sur les inégalités relève davantage d'une sensibilité et d'un système de valeurs général que d'un esprit revendicatif lié à la situation personnelle et aux conditions de vie qui serait en quelque sorte extrapolé à la société tout entière » (Forsé et Galland, 2011, p. 249).

Nous ne disposons malheureusement pas dans l'enquête québécoise de données strictement comparables aux données françaises pour mesurer les orientations idéologiques. Cependant, il est possible de construire une mesure qui permet d'estimer quelles sont les prises de position idéologiques et quelle est l'orientation des enquêtés selon qu'ils valorisent des prises de position plutôt conservatrices ou plutôt progressistes. Nous avons retenu trois variables tirées de l'enquête susceptibles de mesurer le penchant idéologique des répondants.

Q2F « Au Québec, les gens ordinaires ne reçoivent pas leur juste part de la richesse nationale en ce moment »;

Q3B « Il faudrait réduire au Québec les différences entre les revenus importants et les revenus faibles »;

Q10 « Au Québec et au Canada, l'État intervient en matière économique. Selon vous, comment devrait-il intervenir dans ce domaine ? ».

Le tableau 1.2 présente la distribution de fréquences des réponses aux trois variables en question.

L'univers de contenu de la mesure proposée porte plus spécifiquement sur le rôle que l'État doit jouer dans la société et dans l'économie, sur la redistribution des revenus et sur la réduction des inégalités bien

davantage que sur les questions morales ou que sur les questions sociales touchant la vie quotidienne comme l'euthanasie, le contrôle des armes à feu, la sévérité des peines envers les criminels, la légalisation de la marijuana, etc.

Comme le fait apparaître le graphique 1.2, les femmes enquêtées affichent une attitude nettement plus progressiste que les hommes en matière de redistribution des revenus et relativement à leur conception du rôle de l'État. Cela revient à dire qu'elles sont plus sensibles au fait que les gens ordinaires ne reçoivent pas leur juste part de la richesse collective et à l'importance de réduire les inégalités de revenus. Elles valorisent aussi davantage l'intervention de l'État dans l'économie que les hommes.

En plus des indicateurs dits « objectifs », soit ceux qui se fondent sur des critères directement observables et mesurables tels les revenus, la consommation ou les conditions de vie, un intérêt croissant s'est développé autour des indicateurs dits « subjectifs ». Ceux-ci mesurent en fait le sentiment de privation ressentie.

Les indicateurs subjectifs de pauvreté, ou de privation, s'intéressent donc au regard que les acteurs sociaux portent eux-mêmes sur leurs conditions. Notre enquête contenait deux questions de ce type, ce qui a été très peu fait au Québec.

Q13A « Est-ce que votre revenu actuel vous permet de satisfaire vos besoins de tous les jours ? » (Entièrement, en partie, très peu);

Q16 « Avez-vous de la difficulté à arriver dans votre budget courant? » (Souvent, quelques fois, rarement et jamais).

Le tableau 1.6 présente la distribution de fréquence des réponses à ces deux questions qui ont servi à construire une échelle de privation.

Le graphique 1.3 donne la distribution de fréquence de cette échelle selon le sexe. Les femmes se sentent nettement plus privées financièrement que les hommes. Elles sont fortement surreprésentées vers la droite de la courbe, à l'opposé des hommes. Ces résultats ne surprennent guère car la majorité des ménages monoparentaux ont une femme à leur tête, sans oublier que les revenus des femmes sont en moyenne inférieurs à ceux des hommes. Les ménages atypiques, comme ceux comptant plus de deux adultes ou un couple avec d'autres adultes, se disent également davantage privés que l'ensemble de la population. Les couples ayant des enfants mineurs à charge se disent eux aussi privés, mais de façon qualitativement moins importante que les ménages monoparentaux. Le sentiment de privation est moins fortement ressenti chez les enquêtés ayant 55 ans ou plus.

Par contre, le sentiment de privation est plus fortement ressenti au sein des ménages dont les membres sont en âge d'être actifs, soit entre 25 et 54 ans. C'est dans ce groupe de répondants que se retrouvent les personnes qui ont de plus fortes obligations financières (maison à payer, coûts associés à l'arrivée des enfants, etc.) alors que les revenus n'ont pas encore atteint leur plateau le plus élevé, ce qui survient vers le milieu de la cinquantaine en moyenne.

2. Représentations sociales de la pauvreté

Nous caractériserons d'abord la représentation sociale d'ensemble de la pauvreté observable chez les enquêtés à l'aide de deux indicateurs, soit une question portant sur l'évolution perçue du taux de pauvreté et une autre formulée quant à elle sur la couverture des besoins de base dans notre société.

2.1 Représentations de l'évolution de la pauvreté

La majorité des enquêtés – deux personnes sur trois – exprime l'avis que le taux de pauvreté est en augmentation depuis cinq ans au Québec. (Tableau 2.1). L'indicateur utilisé était le suivant : « À votre avis, le taux de pauvreté est-il en augmentation, stable ou en diminution depuis cinq ans au Québec ? ».

Les répondants ayant les revenus les plus faibles sont les plus pessimistes dans leur évaluation de l'évolution du taux de pauvreté. Ainsi, 71,8% des Québécois faisant partie d'un ménage gagnant 29 999\$ et moins pensent que le taux de pauvreté est en augmentation, alors que 53,8% de ceux vivant dans un ménage déclarant un revenu de 100 000\$ et plus partagent ce même point de vue. Cette relation linéaire signifie que le pessimisme va décroissant à mesure qu'augmente le revenu. Les personnes en âge d'être actives, soit ceux entre 35 et 65 ans, sont aussi plus pessimistes que les plus jeunes et les plus âgés (Tableau 2.2).

Les individus les moins scolarisés ont une représentation sociale plus pessimiste quant à l'évolution récente de la pauvreté. De fait, 68,4% estiment qu'elle a augmenté depuis cinq ans contre 55,4% chez les diplômés universitaires. De la même façon, les cadres supérieurs, les cadres intermédiaires ou les professionnels sont les moins nombreux à croire que le taux de pauvreté est en augmentation (ils sont 47,1% à le penser, contre 72,6% des employés de bureau, 66,9% des individus travaillant dans la vente et les services et 68,9% des ouvriers). (Tableau 2.2).

Plus les enquêtés estiment être privés, plus ils ont tendance à estimer que le taux de pauvreté augmente. (Tableau 2.3). La perception de l'ampleur de la pauvreté est en lien avec les conditions socioéconomiques tant objectives que ressenties.

La connaissance d'une personne pauvre ressort comme l'un des prédicteurs de la représentation de la pauvreté, suivant de près le fait d'être au bas de l'échelle des revenus. Connaître une personne pauvre est associé avec une augmentation du pessimisme de manière assez importante.

De son côté, l'échelle d'orientation idéologique est fortement et négativement corrélée avec la représentation de l'évolution du taux de pauvreté (Tableau 2.4). Les personnes plus progressistes ont tendance à surestimer l'augmentation du taux de pauvreté, contrairement aux personnes plus conservatrices qui l'estiment à un niveau nettement inférieur.

2.3 La satisfaction des besoins de base

Le second indicateur retenu pour caractériser la représentation sociale d'ensemble sur la pauvreté porte sur la satisfaction des besoins de base. « Au Québec, les besoins de base (logement, nourriture,

habillement, santé et éducation) sont assurés à chacun ». Notons que le libellé de la question inclut la santé et l'éducation parmi les besoins de base, ce qui ne va pas sans contraster quelque peu avec l'opinion du sens commun en la matière. Il faudra garder cela en tête en analysant les résultats.

L'opinion des Québécois est plutôt nuancée et s'éloigne des attitudes tranchées. En effet, seulement 10,5% des répondants sont « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle les besoins de base seraient assurés à chacun, alors que 11,8% sont « tout à fait en désaccord ». Les deux positions nuancées recueillent ensemble la nette majorité des opinions exprimées, avec 40,7% de répondants qui affirment être « plutôt d'accord » et 37,0% qui se disent « plutôt en désaccord » (Tableau 2.6).

Même si cette tendance demeure relativement stable lorsque l'on prend en considération les différentes variables sociodémographiques, certaines corrélations sont toutefois fort intéressantes. La variable sexe, notamment, est nettement discriminante. Sans surprise, les femmes sont plus nombreuses (55,2%) que les hommes (42,1%) à se déclarer être en désaccord avec l'affirmation proposée (nous avons regroupé les réponses plutôt en désaccord et tout à fait en désaccord).

Les étudiants à temps plein, les travailleurs à temps plein et les retraités sont d'avis, dans de faibles majorités, que les besoins de base sont assurés à l'ensemble de leurs concitoyens (respectivement 54,7%, 52,6% et 53,4% sont « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord »). Les chômeurs, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes au foyer expriment des jugements plus pessimistes, de même que les personnes sans emploi.

Les personnes nées ailleurs qu'au Canada ont tendance à évaluer légèrement plus positivement la satisfaction des besoins de base de leurs concitoyens. Les conditions de vie du pays de provenance influencent sans doute la perception que se font les nouveaux arrivants de la satisfaction des besoins des Québécois.

Le sentiment de privation est, cette fois aussi, fortement associé à la représentation sociale de la pauvreté : plus les répondants ressentent un sentiment de privation, moins ils estiment que les besoins de base sont satisfaits (Tableau 2.8).

Enfin, l'orientation idéologique est la variable la plus fortement associée à l'opinion sur la satisfaction des besoins de base des ménages, les enquêtés les plus conservateurs ayant répondu positivement et les enquêtés progressistes estimant que les besoins ne sont pas suffisamment comblés (Tableau 2.9). Cette forte relation donne à penser – et confirme ce qui a été avancé plus haut – que c'est le système de valeur des enquêtés, et non seulement l'extrapolation de leur situation personnelle à la société tout entière, qui structure la représentation sociale portant sur la couverture des besoins fondamentaux des individus.

L'image – positive, mais aussi négative – que l'on se fait de la pauvreté serait donc largement basée sur des principes généraux partagés portant sur le partage des revenus dans la société et la redistribution des ressources par l'État – donc sur la position des enquêtés sur l'indice caractérisant l'orientation idéologique. Cette image ne serait pas seulement ni prioritairement le reflet de ses propres conditions de vie.

3. Idées reçues, préjugés et attitudes face à la pauvreté

Les individus ne se donnent pas seulement une représentation sociale de la pauvreté. Ils prennent aussi position et ils expriment des idées et posent des jugements de valeurs sur ce phénomène. Ils formulent des préjugés et ils véhiculent des idées reçues sur la pauvreté.

Afin d'analyser plus finement les représentations sociales des répondants au sujet de la pauvreté, nous avons construit deux échelles à partir de sept items. Les graphiques 3.1 et 3.2 donnent la distribution de fréquence des échelles d'attitudes construites, qui prennent l'allure d'une courbe normale.

Dans l'ensemble, les hommes ont une attitude plus négative vis-à-vis de la pauvreté que les femmes. Encore une fois, ces résultats mettent en relief la plus grande sensibilité que développent les femmes quant à certains enjeux sociétaux tels que la pauvreté et les inégalités. Ces résultats s'expliquent notamment par la position sociale qu'occupent les femmes de même que par les rôles qu'elles continuent d'occuper dans la société, tant au sein des ménages que sur le marché du travail. Les femmes sont en effet impliquées dans un grand nombre d'emplois dans les secteurs des services aux personnes (en enseignement, dans les soins de santé et les soins personnels, dans la vente et les emplois de bureau). (Tableaux 3.6 et 3.7).

Les personnes plus âgées (65 ans et plus) adoptent une attitude légèrement moins favorable à l'endroit des personnes en situation de pauvreté que les plus jeunes. Les personnes les moins scolarisées donnent plus souvent leur accord aux énoncés péjoratifs qu'aux énoncés positifs touchant les pauvres. Lorsqu'on leur propose une vision positive des personnes pauvres (« les pauvres sont surtout victimes de malchance », etc.) les enquêtés faiblement scolarisés sont plus souvent en accord, mais par contre ils ont tendance à partager des énoncés négatifs (préjugés ou idées reçues comme « Les familles pauvres ne s'occupent pas assez de leurs enfants »). Comment interpréter ces résultats ? Une enquête qualitative donnerait des réponses à cette interrogation. Le tableau 3.6 indique que le partage de ces idées reçues est plus prononcé en milieu ouvrier comparativement aux autres professions.

Plus le revenu augmente, plus les enquêtés se montrent défavorables aux énoncés positifs sur la pauvreté, et moins il est élevé, plus ils se montrent favorables. Les individus bénéficiant de l'aide sociale ou du chômage ainsi que ceux demeurant au foyer se montrent plus favorables envers les personnes en situation de pauvreté, mais cet accord s'exprime avec plus de netteté dans le cas des énoncés à caractère positif. De même, les individus nés à l'extérieur du pays sont aussi plus nombreux à déclarer des opinions défavorables quant à la pauvreté et aux personnes pauvres.

Les enquêtés qui vivent un sentiment de privation ont tendance à avoir une attitude plus favorable face aux personnes pauvres et à la pauvreté que les personnes qui n'ont pas le sentiment d'être privées (Tableau 3.8).

Nous avons constaté plus haut la pertinence de prendre en compte les orientations idéologiques des répondants à notre enquête dans la recherche d'explications des variations observées dans les représentations sociales de la pauvreté. Les enquêtés se montrant plus progressistes manifestent nettement un ensemble d'opinions favorables à la pauvreté.

L'analyse donne à penser que certaines caractéristiques personnelles des répondants – et notamment leur sentiment de privation – expliquent la formation des attitudes envers la pauvreté. Mais l'effet de ces caractéristiques se manifeste principalement dans des situations particulières, nettement départagées. Par exemple, les personnes âgées adhèrent davantage à des idées reçues négatives sur la pauvreté.

Il faut plutôt considérer les valeurs privilégiées par les individus et la sensibilité vis-à-vis la redistribution des revenus – telles que mesurées par l'échelle d'orientation idéologique – afin de comprendre de manière plus nette les attitudes envers les pauvres et la pauvreté, tout comme c'était le cas dans l'étude des représentations sociales analysées plus haut. Cette fois, le portrait de la situation apparaît plus nettement. Hormis des cas très particuliers ou des situations très spécifiques, c'est plutôt le système de valeurs qui apparaît comme structurant les attitudes et non pas l'extrapolation des conditions de vie particulières des répondants.

4. Connaissance des situations de pauvreté

Nous avons fait l'hypothèse que les enquêtés qui déclarent connaître une personne pauvre seraient susceptibles d'avoir des opinions différentes sur la pauvreté et une représentation sociale distincte des situations de pauvreté. La question suivante a été incluse dans le questionnaire : « Connaissez-vous personnellement une ou des personnes que vous estimez être pauvres ? »

Au total, 58,5 % des enquêtés estiment avoir une connaissance immédiate de la situation d'une personne pauvre, d'après la réponse donnée à la question posée dans l'enquête. Les tableaux 4.1 et 4.2 montrent que les gens les plus favorisés sur le plan du revenu se disent moins nombreux à connaître personnellement une personne pauvre (un répondant sur 2) contrairement aux personnes ayant des revenus plus modestes qui avancent aux deux tiers en connaître une personnellement.

Les retraités (48,6%) et les étudiants à temps plein (50,9%) déclarent connaître une personne en situation de pauvreté dans une moins grande proportion que le reste de la population. À l'inverse, les individus ayant un statut « atypique » (emploi ou études à temps partiel) affirment connaître dans leur entourage une personne pauvre dans une proportion de près de 67%. C'est presque autant que les répondants bénéficiant de l'assurance-emploi ou qui sont en recherche d'emploi (68,6%). Les individus au foyer ou les bénéficiaires de l'aide de dernier recours affirment connaître une personne pauvre dans une large majorité de 74,3%.

La connaissance d'une personne en situation de pauvreté est par ailleurs effectivement en relation avec les représentations sociales de la pauvreté. Ainsi, les enquêtés qui connaissent une personne pauvre estiment en plus forte proportion (69,5 %) que le taux de pauvreté a augmenté depuis cinq ans au Québec contre 53,3 % chez les enquêtés qui avancent ne pas en connaître. (Tableau 4.3).

De même, le fait de connaître personnellement une personne pauvre entraîne globalement une attitude davantage positive envers la pauvreté, comme le montre la relation statistique avec les deux échelles d'attitude que nous avons construites. Cependant, l'échelle B – qui propose des indicateurs positifs sur la pauvreté – est plus fortement associée à la connaissance d'une personne pauvre. Le fait de connaître un

pauvre amène les enquêtés à appuyer plus fortement les énoncés positifs. Ainsi, ils estiment plus fréquemment que les pauvres sont victimes de malchance ou encore que les familles pauvres sont victimes de préjugés.

Afin de mieux comprendre les représentations sociales des Québécois sur la pauvreté, nous nous sommes intéressés à leur connaissance des programmes d'aide financière de dernier recours. Plus particulièrement, nous nous sommes penchés sur la façon dont les répondants estimaient les montants versés à différentes catégories de prestataires du Programme d'aide sociale. Trois variables de notre enquête concernent l'estimation des montants mensuels reçus à l'aide sociale. Il était demandé aux répondants d'estimer au meilleur de leur connaissance le montant mensuel reçu par trois ménages fictifs, soit une mère monoparentale avec un enfant de cinq ans (Q6A); un homme célibataire de trente-cinq ans (Q6B) et un couple avec deux enfants de huit et dix ans (Q6C).

L'intérêt de cet indicateur de l'estimation des montants reçus en aide de dernier recours est double. Il permet d'abord de mesurer la connaissance réelle que les gens ont de la réalité vécue par les bénéficiaires de l'aide sociale. Quelle est la proportion estimée de la population qui est en mesure de chiffrer avec une certaine exactitude les montants versés en aide sociale ? Mais il permet aussi de séparer les répondants en divers catégories selon qu'ils sur estiment ou encore sous estiment les montants d'aide sociale. Ceux qui les sous estiment ont-ils tendance à avoir des attitudes plus favorables aux pauvres, par exemple ? La présence de préjugés sur la pauvreté amène-t-elle les gens à surestimer les montants d'aide versés ?

Il apparaît clairement que les personnes enquêtées ont tendance à sous-estimer les montants perçus par les prestataires de l'aide sociale. (Tableau 4.4). Une forte minorité d'enquêtés sous-estiment les montants attribués à une mère monoparentale (42,8 %) et à un homme célibataire (38,7 %), alors que 62,6 % d'entre eux sous-estiment l'aide financière accordée à un couple avec deux enfants.

Par la suite, nous avons regroupé ces trois variables en un seul indice permettant d'analyser de manière plus pointue la capacité des répondants à estimer les montants alloués aux prestataires de l'aide sociale. Pour ce faire, nous avons regroupé les trois types « purs », c'est-à-dire les cas présentant la même valeur (sous-estimation, bonne estimation ou surestimation) pour les trois variables. Les cas ayant fourni deux fois sur trois la même réponse (deux sous-estimations, deux bonnes estimations ou deux surestimations) ont ensuite été regroupés. Finalement, les cas présentant trois réponses différentes aux trois questions ont été regroupés ensemble. La variable ainsi créée compte sept valeurs.

Comme cela apparaît dans le tableau 4.5, les répondants se montrent plutôt cohérents dans leurs réponses. En effet, seulement 4,1% d'entre eux ont fourni trois évaluations différentes des montants reçus par les ménages fictifs. Comme les trois variables prises isolément l'indiquaient déjà, il apparaît très clairement que les enquêtés sous-estiment les montants attribués aux bénéficiaires des programmes d'aide sociale. C'est 28,9% d'entre eux qui sous-estiment les montants alloués aux trois ménages qui leur étaient présentés, alors que 21,1% en sous-estiment deux sur trois.

Il est d'ailleurs assez frappant de constater que seulement 6,3% des répondants ont été en mesure d'estimer correctement les montants alloués aux trois ménages fictifs. De même, 19,6% des personnes enquêtés ont bien estimé les montants perçus par deux des trois ménages.

Comme le montre le tableau 4.6, on observe cette tendance à sous-estimer les montants perçus à l'aide sociale dans tous les groupes sociaux de notre société. De fait, les variables sociodémographiques classiques n'ont qu'un effet très modeste sur l'évaluation de la condition socioéconomique des bénéficiaires de cette aide de dernier recours. Le sexe, le niveau de scolarité et le lieu de naissance présentent même des relations non statistiquement significatives.

À mesure que le revenu du ménage augmente, la tendance à surestimer les montants perçus s'accroît. Inversement, plus le revenu du ménage est modeste, plus ce dernier a tendance à sous-estimer les sommes allouées aux plus démunis. Il existe donc une relation entre les ressources et les conditions de vie et la représentation qu'on se fait des ressources financières minimales nécessaires.

Seulement 32,1% des répondants ayant déclaré bénéficier de l'aide sociale à notre enquête estiment généralement bien les montants reçus, contre 25,9% pour l'ensemble de la population. Nous aurions évidemment pu nous attendre à une meilleure évaluation de la part de ces individus qui sont plus proches de la réalité des ménages fictifs qui étaient présentés aux répondants. Ces résultats sont sans doute attribuables à la grande disparité des types de ménage bénéficiant de l'aide sociale. Les calculs sont complexes et dépendent de nombreux facteurs tels la présence d'un conjoint ou de parents, l'occupation de ceux-ci, l'existence d'une contrainte temporaire à l'emploi, etc.

Le sentiment de privation est faiblement lié à la connaissance de l'aide dispensée aux bénéficiaires de l'aide de dernier recours. (Tableau 4.7). La relation statistique est non significative et moins forte que les liens dégagés plus haut avec d'autres aspects de la pauvreté.

Les répondants affichant une attitude plus conservatrice du point de vue de l'interventionnisme étatique en matière économique sous-estiment légèrement moins et surestiment légèrement plus les montants reçus à l'aide sociale. La tendance est parfaitement inversée pour les plus progressistes. Au total, 23,7% d'entre eux surestiment ces montants deux fois sur trois ou dans tous les cas, contre 13,7% pour les plus conservateurs, comme on le voit dans le tableau 4.8.

L'on peut faire l'hypothèse que les plus progressistes voudraient que l'État prodigue une aide de dernier recours plus généreuse, ou du moins plus adéquate. Ce faisant, lorsqu'on leur demande d'évaluer les montants effectivement perçus par les bénéficiaires, ils ont tendance à les sous-estimer dans une plus grande proportion puisqu'ils jugent que l'aide accordée aux moins nantis est perfectible. Inversement, les conservateurs qui penchent davantage vers le statu quo ou le recul de l'intervention étatique évaluent à la hausse les sommes allouées, peut-être parce qu'ils entretiennent l'idée que ces montants sont déjà suffisants ou trop élevés.

5. La représentation sociale des inégalités

Les inégalités de revenus sont moins marquées au Canada qu'aux États-Unis, et moins prononcées au Québec que dans les autres provinces canadiennes (Langlois et Lizotte 2015). Par contre, les revenus de marché – tirés du travail salarié, du travail autonome et des placements – sont sous forte pression partout et sont caractérisés par une hausse des inégalités depuis au moins 10 ans, au Québec comme ailleurs. La fiscalité et les paiements de transfert contribuent à réduire les inégalités dans les États ayant adopté des politiques sociales-démocrates, comme c'est le cas au Québec ou en Europe du Nord qui sont parmi les sociétés dites développées les plus égalitaires. Cependant, les États-providence ont de plus en plus de difficultés à contrer la hausse des inégalités touchant les revenus de marché.

Le diagnostic sur la hausse des inégalités socioéconomiques occupe une place centrale dans les médias, comme en témoigne l'image répandue du « 1 % de la population qui accapare la part du lion de la croissance économique » ou encore le débat sur le déclin de la classe moyenne. Mais qu'en pensent les Québécois? Comment perçoivent-ils les inégalités en matière de revenus au sein de leur propre société? Par ailleurs, comment se comparent la représentation sociale de la pauvreté et la représentation sociale des inégalités?

5.1 Représentation de la situation actuelle des inégalités

La représentation sociale des inégalités de revenus a été mesurée à partir de deux indicateurs. Le premier est formulé ainsi :

Q2D « Au Québec, les différences de revenus sont plus élevées que dans les autres pays développés »

Au total, 9% des répondants ont exprimé leur complet accord avec cet énoncé, et 36% étaient plutôt en accord. (Tableaux 5.1 et 5.2). Autrement dit, 45% des répondants évaluent de manière assez pessimiste la situation présente des inégalités de revenus au sein de leur société. Le pessimisme – plus précisément, l'évaluation négative de la situation relative des revenus par comparaison avec d'autres sociétés – est plus prononcé dans les ménages à faibles revenus et à revenus moyens (en bas de la médiane). Dans le contingent des pessimistes, se trouvent aussi les personnes au chômage et celles qui dépendent de l'aide sociale, mais également les employés de bureau. Ce dernier résultat ne surprend guère, puisque les femmes expriment un plus grand pessimisme que les hommes et que l'on sait qu'elles sont surreprésentées au sein de ce secteur d'activité.

Par contre, les détenteurs de très hauts revenus (plus de 100 000\$ de revenu familial), les diplômés universitaires, les cadres et les professionnels ont une vision moins pessimiste de la situation québécoise. La perception à dominante pessimiste est plus marquée chez les personnes rencontrant le plus de difficultés sur le marché du travail (individus peu scolarisés, au chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale). Les personnes les moins favorisées sur le plan culturel et sur le plan socioéconomique portent les jugements les plus critiques sur les inégalités, de même que les individus en situation de privation ressentie. Ces relations statistiques recoupent celles qui ont été dégagées plus haut dans l'analyse des représentations sociales de la pauvreté.

L'analyse d'un second indicateur précise l'image ou la représentation que les enquêtés se font des inégalités. L'énoncé se lit comme suit :

Q2F « Au Québec, les gens ordinaires ne reçoivent pas leur juste part de la richesse nationale en ce moment ».

Les réponses à cette question sont surprenantes, car l'opinion exprimée est nettement plus pessimiste que dans le cas de la question précédente. En effet, pas moins de 72,2 % donnent leur accord avec l'énoncé (tout à fait d'accord et plutôt d'accord). (Tableau 5.3 et 5.4). Les enquêtés sont donc plus pessimistes lorsqu'ils jugent l'état des inégalités au sein même de leur propre société que lorsqu'ils comparent la situation québécoise avec celle qu'ils attribuent à d'autres sociétés.

L'analyse montre un important clivage social dans l'attitude vis-à-vis les inégalités. Cette fois encore, les femmes se montrent plus critiques que les hommes. Les enquêtés ayant les statuts sociaux les plus élevés – membre des professions libérales et des professions intermédiaires, répondants à scolarité élevée et à revenus élevés – sont moins critiques en matière d'inégalités que les répondants moins favorisés (personnel de bureau, personnel des services, ouvriers, personnes sans emploi, enquêtés aux revenus plus faibles et enquêtés à scolarité moins élevée) qui expriment quant à elles de plus grandes inquiétudes sur la répartition de la richesse nationale.

Ces observations sont confirmées par l'examen de la relation statistique entre cet indicateur et le sentiment de privation. Les personnes qui vivent un fort sentiment de privation ont aussi tendance à juger négativement la distribution de la part de la richesse nationale. Un certain nombre d'individus ont donc des raisons de penser que la distribution des revenus pose problème au Québec, et ils portent ce jugement du point de vue de leur situation personnelle. Ainsi, ceux qui avancent que leur niveau de vie s'est détérioré depuis 10 ans sont plus pessimistes à propos de l'état des inégalités de revenus au Québec. (Tableau 5.5).

5.2 Pas seulement l'intérêt personnel : inquiétude généralisée pour l'avenir

Toutefois, la représentation sociale des inégalités n'est pas uniquement le reflet des intérêts personnels comme le montre l'analyse de la représentation des inquiétudes pour l'avenir. En effet, la forte proportion d'enquêtés (72,2 %) qui sont en accord avec l'énoncé que « les gens ordinaires ne reçoivent pas leur juste part de la richesse nationale » donne à penser qu'un autre critère entre en jeu dans la représentation sociale sur les inégalités, soit le fait que les gens fondent leur jugement aussi sur des considérations générales partagées et non seulement sur les paramètres de leur situation personnelle.

L'examen des réponses à une autre question de l'enquête va dans le sens de cette interprétation. La question posée était formulée ainsi :

« Dans les cinq années qui viennent, pensez-vous que les inégalités de revenus au Québec vont fortement augmenter, vont augmenter un peu, vont rester stables, vont un peu diminuer ou vont fortement diminuer ? ».

Le pessimisme sur l'évolution prévisible des inégalités est largement répandu au sein des répondants. Le premier choix de réponse emporte l'adhésion de 27% des répondants et le deuxième, de 42,5%. Au total, 7 personnes sur 10 estiment que la situation des inégalités va empirer dans l'avenir (Tableaux 5.6 et 5.7). La perception négative de l'évolution future des inégalités est cependant plus accentuée dans certains sous-groupes qui ont aussi des raisons personnelles d'être encore plus pessimistes que la moyenne des enquêtés. C'est le cas des bénéficiaires de l'aide de dernier recours ou des personnes ayant la plus faible scolarité. De leur côté, les répondants appartenant à des ménages à très hauts revenus se montrent moins pessimistes sur cette question de l'évolution des inégalités dans les cinq prochaines années, de même que les anglophones et les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Globalement, les enquêtés adoptent une attitude plus critique sur les inégalités de revenus que sur la pauvreté et ils se montrent dans l'ensemble nettement plus inquiets de la situation des inégalités, par comparaison avec ce qui a été observé plus haut sur la pauvreté.

Les clivages qui apparaissent entre les diverses catégories socioéconomiques retenues dans l'analyse sont plus importants que ceux qui avaient été observés dans l'étude des indicateurs portant sur la représentation sociale de la pauvreté. Les répondants ayant un statut socioéconomique moins favorable – faibles revenus, faible scolarité, emplois précaires, statut social moins élevé, etc. – sont davantage préoccupés par l'état des inégalités que par l'état de la pauvreté au sein de leur société.

Comment expliquer cette différence importante ? Il est permis de penser que ces répondants perçoivent la montée des inégalités socioéconomiques comme étant davantage menaçante pour eux-mêmes que la hausse du taux de pauvreté.

L'inquiétude exprimée sur l'évolution prévisible des inégalités est influencée par la situation personnelle vécue par les répondants, mais elle se fonde aussi sur des principes plus généraux puisqu'elle est largement partagée par diverses catégories de population qui s'en inquiètent. Bien que la position sociale personnelle continue d'influer sur la représentation sociale, l'inquiétude vis-à-vis l'avenir des inégalités est ressentie de manière plus large, ce qui donne à penser qu'il y a une homogénéité sociale dans l'appréciation de la situation à venir des inégalités de revenus. Nous explorerons plus avant cette idée dans l'analyse du sentiment de justice sociale dans la section suivante du rapport.

6. Le sentiment de justice sociale

L'étude du sentiment de justice sociale est susceptible d'éclairer ce que pensent les individus des situations de pauvreté et d'inégalités au sein de la société et elle est pertinente pour spécifier les normes et les critères selon lesquels ces derniers se représentent ces deux réalités sociales.

Les sociologues de plusieurs pays ont récemment porté attention à la mesure du sentiment de justice tant au plan de la société dans son ensemble (évaluation de la macrojustice) qu'à celui de la situation personnelle vécue par chacun (la microjustice). Ils prennent ainsi le relais des philosophes comme John

Rawls en étudiant la question de la justice sur le plan empirique. Les individus évaluent-ils la justice du point de vue de l'équité comme le pose Rawls ? Seules des enquêtes empiriques peuvent apporter des réponses, parfois inattendues, à ces questions.

6.1 Le sentiment de macro justice

Le sentiment de macro justice désigne l'évaluation d'ensemble que l'on fait de la société dans laquelle on vit du point de vue de la justice sociale. Le sentiment de macro justice est mesuré à partir de la question: « Diriez-vous que la société québécoise est plutôt juste ou plutôt injuste? ». Au total, 70% des Québécois répondent « plutôt juste » et 30%, « plutôt injuste ». (Tableau 6.1). Les Québécois estiment en forte proportion que la société dans laquelle ils vivent est juste. Voilà un constat qui paraîtra surprenant à plus d'un lecteur, surtout ceux qui ont les yeux rivés sur les manchettes déprimantes (corruption municipale ou sénatoriale, chômeurs non indemnisés, menaces posées par l'exploitation des gaz de schiste, craintes devant la circulation du pétrole dans les pipelines, etc.).

Le Québec, société juste? Une large majorité de la population le croit, mais d'importants clivages existent au sein de cette dernière, ce qui nous amène à nuancer cette affirmation. (Tableau 6.1). Les femmes sont moins nombreuses (65%) que les hommes (75%) à estimer que la société québécoise est juste. Il semble bien qu'une part importante des femmes ait conscience des inégalités et des injustices dont elles font l'objet et que cela les amène à entretenir une représentation nettement plus défavorable de l'état de la justice sociale au sein de la société québécoise. Ce résultat était attendu, compte tenu des observations faites dans les pages précédentes.

Viennent ensuite les jeunes (18 à 24 ans) qui se démarquent eux aussi avec une proportion nettement plus faible (59%) que la moyenne. Plus l'âge avance, plus on estime que la société québécoise est juste (80% chez les personnes âgées de 75 ans ou plus). Le jugement fortement négatif posé par les jeunes s'explique en partie par les séquelles du « printemps érable » survenu un an avant l'enquête et dont la mémoire est restée vive dans les esprits.

Enfin, la position sociale au sein de la société québécoise s'avère déterminante dans l'élaboration du sentiment de justice sociale au plan global. Trois indicateurs – fortement corrélés entre eux, rappelons-le – attestent l'existence de ce lien. Ainsi, les personnes les moins scolarisées (primaire et secondaire) estiment en moins forte proportion que la société québécoise est plutôt juste (63%) et la proportion augmente avec le niveau d'études, allant à 77% chez les diplômés d'université. De même, la perception négative de la macro justice est plus élevée dans les catégories les plus faibles du revenu familial (autour de 66% chez les moins de 50 000\$) et la perception que le Québec est une société juste augmente au sein des classes moyennes de revenus (entre 50 000\$ et 100 000\$) autour de 76-78%. L'écart est notable.

Il en va de même pour les personnes qui se trouvent en haut de l'échelle socioprofessionnelle, qui ont une représentation plus favorable de la macro justice. (Tableau 6.2). Les personnes exerçant une profession qui exige un diplôme universitaire ou collégial (techniciens, professions libérales, gestion et

administration) perçoivent le Québec comme une société juste (au-dessus de 73%) alors que les ouvriers, les employés de bureau et le personnel œuvrant dans les services et la vente ont un score plutôt autour de 60%.

Les personnes qui vivent une situation défavorable sur le plan socioéconomique sont plus nombreuses à développer un sentiment assez négatif de macro justice. L'examen du sentiment de privation confirme l'analyse précédente. Les enquêtés qui ne connaissent pas de sentiment de privation ont une représentation très favorable de la justice au sein de leur société (82 % estiment que la société québécoise est plutôt juste) contrairement aux personnes qui expriment un sentiment de privation (52 % estiment le même sentiment sur la macro justice). (Tableau 6.3). Cela donne à penser que c'est moins le revenu effectif que l'arrimage de celui aux besoins du ménage qui détermine l'appréciation de l'état de justice de sa société.

L'enquête révèle un profond malaise chez les anglophones du Québec, puisqu'une faible proportion (43%) d'entre eux considère leur société comme étant plutôt juste, contrairement aux francophones (75%). L'écart entre les deux grands groupements linguistiques du Québec est fort prononcé et il existe un fossé considérable entre eux quant aux représentations sociales du sentiment de macro justice. Il faut souligner que l'enquête a été réalisée en plein débat sur le projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française, une question sensible aux yeux des Anglo-Québécois.

Les clivages sociaux mentionnés plus haut persistent aussi chez les anglophones. Le sentiment de macro justice est encore plus bas chez les femmes anglophones, les personnes les moins scolarisées, les jeunes et les ménages à revenus moins élevés de ce groupement linguistique. Le fait d'être anglophone amplifie le sentiment que la société est plutôt injuste en plus des clivages sociaux liés à ce sentiment.

Comment expliquer cette représentation sociale du sentiment de justice sociale? Les clivages dans la représentation sociale qu'on se fait de la justice sociale au sein de la société québécoise sont clairement liés aux raisons qu'ont les individus appartenant à certains groupes de se sentir exclus, de ressentir des injustices, d'être insatisfaits de l'ordre établi. Ces raisons sont en lien avec le critère d'équité, avec le sentiment de ne pas recevoir sa juste part en société. Ce serait le cas notamment des jeunes, des femmes, des minorités diverses, des personnes les moins scolarisées, des personnes au bas de l'échelle sociale et des individus vivant dans les ménage à bas revenus qui ont des griefs spécifiques à formuler et des attentes non satisfaites. Ces enquêtés sont critiques sur le plan de la microjustice.

Cependant, un autre principe sur lequel s'appuie l'évaluation de la justice, qui a été formulé par Forsé et Galland au vu de résultats semblables aux nôtres, mérite d'être mis de l'avant: le principe d'égalité, soit égalisation des ressources au plan collectif. Ainsi, les chercheurs français ont observé que l'évaluation négative de la macro justice était plus marquée au sein des groupements sociaux qui estiment que le principe d'égalité fonctionne mal au sein de leur société (au moyen d'une intervention étatique, par exemple): ces personnes considèrent être laissées pour compte en tant que membres d'un groupe ou encore ne pas recevoir assez d'attention des pouvoirs publics.

Deux observations dans l'enquête québécoise vont dans le sens de cette hypothèse explicative faisant appel au principe d'équité et au principe d'égalité. Ainsi, les anglophones québécois estiment collectivement être laissés de côté du point de vue de la macro justice selon le principe d'égalité, mais le principe d'équité amène certains d'entre eux à évaluer plus favorablement l'état de la justice sociale au sein du Québec, sans cependant rejoindre les niveaux observés chez leurs pendants francophones.

À contrario, les classes moyennes francophones – qui ont largement bénéficié des politiques publiques au Québec – dont les membres sont scolarisés et bénéficient d'emplois intéressants, n'ont pas de raisons personnelles d'estimer que leur société est injuste et ils perçoivent comme étant avantageuses les interventions étatiques dont ils tirent finalement profit. Ils voient la société québécoise comme étant juste en plus forte proportion.

6.2 Le sentiment de justice à l'égard de sa propre situation

Le jugement porté par les individus sur la société dans son ensemble (le sentiment de macro justice) diffère nettement du sentiment qu'ils expriment sur leur situation personnelle (le sentiment de micro justice). Globalement, les Québécois estiment en forte proportion vivre dans une société juste, mais ils se montrent plus critiques dans le jugement qu'ils portent sur leur propre situation, estimant en moins forte proportion être personnellement traités de manière équitable. Au total, 70% des Québécois estiment vivre dans une société juste, mais la proportion baisse autour de 60% lorsqu'interrogés sur leur situation personnelle. (Tableau 6.4).

En résumé: j'estime vivre dans une société juste, mais je pense que je suis moi-même traité injustement; tel serait le sentiment exprimé par une partie de la population. D'autres, au contraire, sont d'avis qu'ils vivent dans une société plutôt injuste tout en avançant qu'ils sont eux-mêmes traités assez équitablement.

À cause de contraintes d'espace, le jugement porté sur la micro justice sera analysé à partir d'un seul indicateur – l'évaluation que les personnes en emploi font de l'équité de leur revenu – tout en soulignant que des résultats semblables sont obtenus avec d'autres indicateurs tels que l'évaluation de la compétence.

C'est le revenu qui est nettement le plus discriminant dans l'évaluation de la micro justice au sein de la population en emploi. Moins leur revenu est élevé, moins les enquêtés estiment que leur propre rémunération est équitable. Le sentiment de ne pas avoir leur juste part des revenus est fortement ressenti au bas de l'échelle socioéconomique, alors que le jugement porté par les bas salariés sur la macro justice est moins négatif.

Ce résultat est fort intéressant, car il indique que l'évaluation de sa situation personnelle ne s'accompagne pas nécessairement d'une critique sociale d'ensemble, d'une remise en cause de la société. Ce résultat nous invite à examiner la source de l'insatisfaction vis-à-vis son revenu dans un groupe de référence, comme le pose la théorie de la frustration relative bien connue des sociologues. Dit

autrement, les gens ne se comparent pas « aux membres du 1% » qui se détachent du peloton des salariés, mais plus souvent à des personnes de leur entourage ou de leur milieu social.

L'analyse précédente de la macro justice donnait à voir un clivage entre les classes moyennes supérieures et les classes élevées, d'un côté, et les classes moins favorisées, de l'autre, ces dernières estimant la société québécoise « plutôt injuste » en plus forte proportion. Dans l'évaluation de la micro justice, les différences sont plus nettes entre trois grands groupes socioéconomiques. Les membres des classes supérieures (cadres et professionnels) estiment moins fréquemment que leur rémunération est inéquitable alors que les employés de bureau, les personnels des services et les ouvriers jugent nettement moins favorablement leur rémunération. (Tableau 6.5).

Les jeunes qui sont en emploi estiment vivre dans une société plutôt injuste. Par contre, ils ne se distinguent pas des autres groupes d'âge dans l'évaluation de la micro justice. Les jeunes Québécois critiquent donc leur société du point de vue de la justice, mais cela ne les amène pas à se différencier des autres groupes d'âge lorsqu'il s'agit de juger leur propre situation personnelle. Cela donne à penser que les jeunes sont critiques de la place qu'ils occupent dans la société en tant que groupement alors qu'eux-mêmes jugent l'équité de leur situation de la même manière que celle qui est observée dans d'autres groupes d'âge.

Les femmes sont plus critiques que les hommes dans leur évaluation de la justice sociale, aussi bien à l'échelle de la société qu'à l'aune de leur situation personnelle (un écart de 10% les sépare des hommes dans les deux cas). Les hommes et les femmes ne font pas de différences entre la macro justice (l'état de la justice dans leur société) et la micro justice (la justice qui les touche personnellement). Ils jugent les deux types de justice de la même manière et l'écart qui les sépare est le même dans les deux cas.

Contrairement aux jeunes, les femmes expriment une critique de la société globale et manifestent aussi plus d'insatisfaction vis-à-vis de leur situation personnelle, du point de vue de l'équité. L'évaluation que font les anglophones de la micro justice est très parlante, par comparaison avec celle qu'ils font de la macro justice. Ainsi, les anglophones se comportent exactement comme les francophones lorsqu'il s'agit de juger de leur situation personnelle, toutes choses égales par ailleurs. Les mêmes clivages (selon le sexe, l'âge, etc.) se retrouvent dans les deux groupements linguistiques.

Il ressort de cette analyse que la perception de la justice s'élabore fort différemment, et selon des logiques distinctes, à l'échelle macro et à l'échelle micro. Ainsi, les clivages selon le revenu et la profession sont davantage prononcés dans l'évaluation de la micro justice, soit l'évaluation de sa propre situation. Cela donne à penser que les individus jugent leur situation personnelle en fonction d'un cadre de référence plus proche d'eux (milieu familial, milieu de vie, milieu immédiat de travail, collègues, etc.).

Mais les individus portent aussi un jugement sur la justice en se référant au collectif auquel ils appartiennent. Les anglophones en offrent une bonne illustration. Ils jugent collectivement que la société

québécoise est plutôt injuste, mais ils n'ont pas de raisons de penser que leur propre situation est inéquitable en tant qu'anglophone, autres que celles qu'ils partagent avec les francophones. Les jeunes Québécois portent aussi un jugement sévère sur l'état de la justice sociale dans l'ensemble du Québec, bien qu'ils n'estiment pas être personnellement traités plus inéquitablement que les autres groupes d'âge. Par contre, les femmes sont critiques à l'égard de la justice sociale tant à l'échelle de la société qu'à celle de leur propre situation.

Large consensus sur la satisfaction des besoins fondamentaux

Il existe au Québec un très large consensus sur l'idée que, pour qu'une société soit juste, la couverture des besoins fondamentaux – en matière de logement, de nourriture, d'habillement, de santé, d'éducation – doit être assurée pour tous ses membres. Cette idée emporte l'adhésion de plus de 90% des enquêtés. Non seulement le degré d'accord avec cette question est-il très élevé, mais notre analyse ne révèle pas de différence au sein des sous-groupes que nous avons distingués: âge, langue parlée, sexe, revenu, profession, etc. La couverture des besoins de base est donc une norme acquise en matière de justice sociale et son acceptation est généralisée.

Ce résultat empirique est important, car il sert d'indicateur d'un large accord sur le fait que la société doit optimiser le sort de ses membres les plus défavorisés. L'utilitarisme classique est muet sur la répartition du bien-être entre les membres de la société, car ce qui importe dans la formulation radicale de ce postulat est la somme totale de bien-être (mesurée par une moyenne, par exemple) quelle que soit la manière dont elle est répartie. Ainsi, on rapporte presque tous les jours dans les médias bon nombre de tels indicateurs, sous le mode de moyennes – « le taux de croissance économique sera de 2% cette année » –, alors que la distribution devrait aussi être prise en compte. Cette croissance ne profite-t-elle qu'à ceux qui sont en haut? Qu'en est-il des démunis? de la classe moyenne? des familles avec enfants?

Lorsque les gens évaluent la justice, les enquêtes montrent qu'ils ont aussi en tête une référence claire à la distribution de la richesse et non seulement une référence à la quantité totale produite.

S'ils approuvent en très forte majorité la norme de la satisfaction des besoins fondamentaux, les répondants sont par ailleurs beaucoup moins nombreux à estimer qu'elle s'applique en réalité. En effet, seulement un peu plus de la moitié d'entre eux (51,3%) estiment que « au Québec, les besoins de base sont assurés à chacun », selon l'énoncé de la question analysée plus haut dans la section 2.2. Cette fois, des différences entre divers sous-groupes se manifestent.

Rappelons que les femmes se montrent plus critiques que les hommes (44% d'accord avec l'énoncé contre 58% chez les hommes). Les différences entre les sexes sont plus prononcées que celles observées entre les autres sous-groupes distingués dans l'enquête et elles persistent toutes choses égales par ailleurs (en contrôlant diverses caractéristiques personnelles). Ce résultat est important et il confirme que les femmes et les hommes n'évaluent pas la justice, tant sur le plan normatif que dans leur perception de la réalité vécue, de la même façon. Les femmes sont plus sensibles aux inégalités, comme on l'a vu plus haut, notamment en matière de conditions de vie, de santé et d'éducation. Par ailleurs, les répondants à

l'enquête font généralement abstraction de leur situation personnelle dans leur évaluation du niveau de satisfaction des besoins de base au sein de la société québécoise, comme on l'a vu plus haut aussi. Ainsi, l'âge, le type de ménage ou la langue parlée au foyer ne sont pas discriminants.

Un résultat général ressort de l'analyse des réponses aux deux questions posées sur la satisfaction des besoins de base. Les Québécois ont une représentation générale et partagée de la couverture des besoins sociaux, importante pour la cohésion sociale. Cela est particulièrement évident sur le plan normatif, sur le plan de l'idéal à atteindre en société. Il y a une sorte d'accord presque unanime à reconnaître l'importance de bien couvrir les besoins de base des individus quels qu'ils soient. Cette représentation partagée et générale guide aussi l'évaluation qui est faite de la situation réelle, mais il existe un accord divisé (une personne sur deux) sur le fait que l'idéal normatif souhaité n'est pas réalisé. Par ailleurs, les personnes susceptibles d'être les plus touchées par une couverture non adéquate des besoins de base sont plus critiques dans leur évaluation – un résultat attendu – alors que les personnes les plus riches perçoivent en moindre proportion que les besoins de base sont non couverts.

Représentation générale partagée de la justice plutôt que stricte expression des intérêts définis dans sa position socioéconomique ou calque de sa situation personnelle: telle est l'hypothèse générale qui se dégage de l'examen des deux indicateurs explorés plus haut. Des exceptions compréhensibles se manifestent, notamment au sein des couches les moins favorisées, quant à l'application réelle de la norme souhaitée par tous, mais il est permis de poser que c'est la représentation sociale commune qui l'emporte.

La construction sociale des idées et des croyances sur la pauvreté et les inégalités est en lien avec les visions du monde et notamment avec le sentiment de justice sociale ressenti par les enquêtés. Cette corrélation n'est pas surprenante et il est permis de poser que les deux phénomènes corrélés relèvent de facteurs explicatifs communs. Autrement dit, les enquêtés qui portent un regard négatif sur la justice sociale (micro ou macro) auront aussi tendances à évaluer de manière plus pessimiste les tendances qui caractérisent des phénomènes comme la pauvreté ou les inégalités. Cependant, il faut aussi aller plus loin dans l'analyse et voir si la référence aux principes d'équité et d'égalité introduit des différences dans la relation soumise ici à l'examen entre la représentation de la justice sociale et la perception de la pauvreté et des inégalités. Or, c'est bien ce qui se produit.

En effet, la corrélation entre le sentiment de macro justice, d'un côté, et les deux mesures de représentations sociales de la pauvreté et des inégalités, de l'autre, est plus faible que la corrélation observée entre la micro justice et ces deux derniers aspects. Autrement dit, les écarts qui séparent les enquêtés qui ont des idées différentes sur la macro justice sont moins importants que ceux qui existent chez les enquêtés qui vivent des situations différentes sur le plan de la micro justice.

Ainsi, la vision pessimiste sur la macro justice est-elle corrélée avec une perception négative de l'évolution du niveau de pauvreté au sein de la société québécoise. (Tableau 6.6). Parmi les répondants qui estiment que la société québécoise est injuste, 69,6% affirment que le taux de la pauvreté est en

augmentation. À l'inverse, 59,9% des enquêtés qui jugent leur société juste sont d'avis que le taux de pauvreté est en hausse.

Par contre, le sentiment de micro justice est de son côté encore plus fortement corrélé avec la représentation que le taux de pauvreté est en augmentation. (Tableau 6.7). Le sentiment d'être personnellement traité de manière inéquitable du point de vue du revenu entraîne une vision beaucoup plus négative de la situation de la pauvreté au sein de la société québécoise que celle qui est observée chez les répondants qui pensent être traités équitablement. Il en va de même pour la perception des inégalités, jugées plus sévèrement par les enquêtés estimant que leur situation personnelle est inéquitable.

Les répondants évaluent la macro justice selon des normes communes qui sont moins dépendantes de leur situation personnelle, ce qui les amènent à partager jusqu'à un certain point le même jugement porté sur les inégalités et la pauvreté, du moins jusqu'à un certain point. En effet, ceux qui estiment que la société est juste sont cependant portés à estimer aussi que le taux de pauvreté augmente ou que les besoins de base ne sont pas satisfaits dans des proportions qui ne les éloignent pas trop du patron de réponse observé chez les personnes qui pensent que la société québécoise est injuste.

Il en va différemment pour le sentiment de micro justice. Cette fois, les personnes qui estiment ne pas vivre de difficultés sur le plan de l'équité auront tendance à minimiser l'ampleur du problème de la pauvreté ou des inégalités, l'écart les séparant des personnes éprouvant des difficultés sur ce plan, qui paraissent nettement plus pessimistes.

Références

- Bréchon, Pierre et Olivier Galland, (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010.
- Castel, Robert ([1995], 2012), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, France, Gallimard, Collection folio essais.
- CEPE, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013. État de la situation 2011*, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, novembre 2011, 74p.
- Forsé, Michel et Olivier Galland (dir.) *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011.
- Forsé, Michel, Olivier Galland, Guibet-Lafaye et Maxime Parodi, *L'égalité, une passion française ?* Paris, Armand Colin, 2013.
- Fréchet, Guy, Aline Lechaume, Richard Legris et Frédéric Savard, *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de la situation 2012*, Québec, CEPE, 2012.
- Langlois, Simon et Mathieu Lizotte, « L'indice de Palma, nouvelle mesure des inégalités au Québec et au Canada », *Revue Vie Économique*, (IREC et Institut du Nouveau Monde), volume 6, numéro 1, 2014 : 15-21.
- Rawls, John A *Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971. (Trad fr. *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil, 1987).
- Walzer, Michael *Spheres of Justice*, (Trad. fr. *Sphères de la justice*, Paris,